

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2129

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« cette abrogation »

les mots :

« ces abrogations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.